

Alain Tasma
Le viol
2017



♀♂ le genre & l'écran
pour une critique féministe des fictions audio-visuelles



Geneviève Sellier

Le Viol, téléfilm d'Alain Tasma, avec Clotilde Courau, Hippolyte Girardot, Sam Karmann, Patrick Catalifo, Romane Bohringer...

Le 21 août 1974, dans les calanques de Marseille, deux jeunes touristes belges venues passer quelques jours de vacances en France sont agressées et violées par trois hommes. Pendant quatre années, alors que leur entourage leur suggère d'oublier cet incident, ces deux jeunes femmes et leurs avocates vont se battre pour amener leurs agresseurs devant la cour d'assises d'Aix-en-Provence...

Rien n'est plus difficile que de trouver une forme adéquate pour raconter un viol. On se souvient du film de Yannick Bellon, *L'Amour violé* (1978), qui montrait frontalement et pour la première fois l'horreur d'un viol et ses conséquences sans ménager les spectateurs.

Quarante ans après le procès qui amènera un changement de la loi¹, Alain Tasma qui a fait ses preuves depuis longtemps dans des fictions centrées sur des femmes (*Par Amour* en 2003, avec Marthe Keller, sur les prisons de femmes; *Mata Hari, la vraie histoire*, avec Maruschka Detmers, la même année; *Harkis*, en 2006; *La Surprise* en 2007...) a adapté le récit du procès avec la scénariste Natalie Carter.

Ils ont choisi de mettre l'accent sur le contexte social de la France des années 1970, en racontant d'abord la façon dont les institutions et la société dans son ensemble ont réagi à ce crime. On passe d'une première séquence idyllique où deux jeunes femmes installent leur tente sur la plage d'une calanque un jour d'été, à l'arrestation des trois jeunes gens par des gendarmes peu complaisants. On comprendra ensuite qu'elles ont déposé plainte, suite à la nuit d'horreur qu'elles ont vécue.

Nous suivrons désormais les deux jeunes femmes dans le long calvaire qui va suivre, face à un chef de clinique qui les traite comme des objets, face à une juge d'instruction qui semble leur reprocher de n'être pas mortes pour se défendre, face à des avocates résignées à se contenter de la correctionnelle, face à leurs ami.e.s qui trouvent qu'elles « ressassent ». Quand elles rencontrent enfin en Gisèle Halimi qui est décidée à leur obtenir un procès d'assises, ce qui suppose que leur viol soit médiatisé, celle qui est professeur est mutée sous la pression de ses collègues et des parents d'élèves suite à la révélation de son homosexualité.

On les voit passer alternativement par des phases de découragement et de désespoir, mais réussir malgré tout à rester ensemble et à se battre.

Enfin, le procès d'assises qui a lieu quatre ans plus tard à Aix en Provence, c'est-à-dire dans la région où vivent les accusés, donne lieu à un récit qui privilégie aussi la complexité: c'est à ce moment-là que quelques flash-backs sur la nuit du viol, viennent illustrer les témoignages des victimes, mais l'essentiel est dans la restitution du climat et du comportement des protagonistes: le président (incarné par Hippolyte Girardot) n'est ni idéalisé, ni caricaturé, et on voit toute la difficulté que les victimes éprouvent à faire comprendre leur comportement cette nuit-là, d'abord résistant physiquement à leurs agresseurs, puis renonçant à se défendre par peur de mourir. La plaidoirie de Gisèle Halimi (incarnée sobrement par Clotilde Courau) sur la question du consentement est d'une grande valeur pédagogique, y compris bien sûr pour les téléspectateurs d'aujourd'hui. Et on n'est pas très étonné de voir l'avocat de la défense, Gilbert Collard, aujourd'hui député FN du Gard... plaider la « méprise culturelle » pour ses clients, qui auraient mal interprété le comportement « libéré » de ces deux lesbiennes, qui plus est naturistes...

Si ce téléfilm restitue de façon très documentée le climat des années 70, où l'émancipation des femmes provoquent des réactions masculines d'une violence inouïe, il nous fait prendre conscience que les choses n'ont pas fondamentalement changé à la période actuelle, où 10% seulement des femmes violées portent plainte...

Il devient si rare que le service public propose des œuvres d'une telle qualité qu'il faut saluer cette initiative et utiliser le replay pour ceux et celles qui ont raté la diffusion sur France 3.

¹ La loi de 1980 définit le viol comme un crime : « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise. » Tout acte de pénétration sexuelle est visé : buccale, vaginale, anale, par le sexe, par le doigt, par un objet.



Geneviève Sellier est Professeure émérite en études cinématographiques à l'Université Bordeaux Montaigne. Spécialiste des approches « genrées » du cinéma et de la télévision, elle a publié notamment *La Drôle de guerre des sexes du cinéma français, 1930-1956*, avec Noël Burch (1996, rééd. 2005) ; *La Nouvelle Vague, un cinéma au masculin singulier* (2005) ; *Ignorée de tous... sauf du public : quinze ans de fiction télévisée française*, avec Noël Burch (2014) ; elle a co-dirigé *Cinéma et cinéphilie populaires dans la France d'après-guerre 1945-1958* (2015). voir <http://www.genevieve-sellier.com>